



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Saint-Quentin-en-Yvelines Melun-Sénart

Question écrite n° 14512

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'avenir du projet de tangentielle ferrée Sud, qui devrait à terme relier Saint-Quentin-en-Yvelines à Melun-Sénart en desservant de Massy à Evry toutes les villes du nord du département de l'Essonne. Les besoins croissants des Franciliens en matière de déplacements professionnels et familiaux, et en particulier de « banlieue à banlieue », font apparaître la nécessité de réaliser des infrastructures de transports collectifs en rocade dans la région Ile-de-France. Inscrit au schéma directeur régional d'Ile-de-France approuvé en 1994, le projet de tangentielle ferrée Sud répond tout à fait à ces besoins, puisqu'il permettra de relier les principaux pôles d'emploi et d'habitat du département de l'Essonne. Or, alors que l'Etat avait accepté, à la demande insistante du précédent conseil régional, d'inscrire dans l'actuel contrat de plan les crédits d'études et d'acquisitions foncières concernant cet équipement, il n'a toujours pas, à ce jour, commandé l'engagement de ces études à la SNCF, ou plus précisément désormais au Réseau ferré français. Il lui demande, compte tenu de l'intérêt que présente le projet de tangentielle ferrée Sud pour l'amélioration des conditions de déplacement des habitants de l'Essonne, s'il peut s'engager à inscrire sa réalisation dans le prochain contrat de plan Etat-région 1999-2004 et si, dans l'immédiat, il compte financer les études préalables nécessaires.

Texte de la réponse

Les liaisons tangentielles prévues dans le cadre du réseau Lutèce figurent parmi les projets qui doivent être inscrits prioritairement au prochain contrat de plan, compte tenu des modifications considérables survenues au cours des dernières décennies en matière d'urbanisation et de la nécessité d'offrir une réelle alternative à l'automobile en banlieue en développant les transports en commun. A cet effet, les études de schéma de principe de la tangentielle Sud et Ouest sont en cours et devraient permettre une décision pour le phasage début 1999 pour les tronçons Sud et Ouest. La réalisation des projets et leur chronologie seront examinées dans le cadre des discussions à venir avec la région Ile-de-France pour les prochains contrats de plan. Il est probable que les travaux commenceront par les sections réutilisant les lignes existantes, qui présentent le meilleur rapport coût/avantages, comme l'ont montré les études de phasage réalisées par l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14512

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2744

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4471